

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 2 octobre 2018, à compter de 20h00

**Sont présents :**

Messieurs les conseillers Daniel Palardy, Claude Lacasse, Bruno Napert, Louis Tremblay et Patrick Keegan formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Absence motivée du conseiller Ghislain Beauregard

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

**1- OUVERTURE DE LA SESSION**

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2018-10-115

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté tout en conservant le varia ouvert.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 : suivi
  - b) Lecture et adoption des comptes
  - c) Dépôt de documents
    - i. Dépôt du rôle d'évaluation pour le troisième exercice financier du rôle triennal 2017-2018-2019
  - d) Programmation des travaux réalisés dans le cadre d'une demande de versement – TECQ 2014-2018
  - e) Règlement n° 273-2 modifiant le règlement n° 273 ayant pour objet le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Calixa-Lavallée afin de tenir compte d'une modification de la loi – Adoption
  - f) Règlement n° 293-1 modifiant le règlement n° 293 ayant pour objet la prévention des incendies – Adoption
  - g) Règlement n° 308 ayant pour objet un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques – Adoption
  - h) Congestion A30 – Continuation des actions
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
  - a. Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
  - a) Rapport du représentant
  - b) Semaine de la prévention des incendies du 7 au 13 octobre 2018
  - c) Plan municipal de sécurité civile – Mandat au consultant
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
  - a) Rapport du représentant
  - b) Resurfacement – Facturation de Les Entreprises Cournoyer Asphalte Ltée – Autorisation de paiement

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

b) Motion de félicitations au Comité culturel et patrimonial pour l'activité « Les Vendredis du Four »

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

12- AUTRES DOSSIERS

a) Opération Nez rouge – Contribution

b) Club St-Luc Verchères – Demande d'aide financière

c) Sanctuaire Sainte Marguerite d'Youville – Fête liturgique et demande de don

13- CORRESPONDANCE

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉE**

**3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018 – ADOPTION**

**2018-10-116**

Il est proposé par le conseiller Patrick Keegan, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 4 septembre 2018**

La directrice générale mentionne que tout s'est bien déroulé au niveau des décisions du conseil.

**b) Lecture et adoption des comptes**

**2018-10-117**

**CONSIDÉRANT** le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2018 au montant de 92 077.25 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et unanimement résolu :

**QUE** la liste des comptes en date du 2 octobre 2018 au montant de 92 077.25 \$ soit approuvée.

**ADOPTÉE**

**c) Dépôt de documents**

**i- Dépôt du rôle d'évaluation pour le troisième exercice financier du rôle triennal 2017-2018-2019**

Les membres du Conseil prennent connaissance du dépôt du rôle d'évaluation par l'évaluateur pour le troisième exercice financier du rôle triennal 2017-2018-2019.

Le rôle d'évaluation peut être consulté par les contribuables à la Municipalité durant les heures d'ouverture. Un avis public a été produit à cet effet par la directrice générale en date du 11 septembre 2018.

**d) Programmation des travaux réalisés dans le cadre d'une demande de versement – TECQ 2014-2018**

**2018-10-118**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Bruno Napert et résolu unanimement ;

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

**QUE** la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

**QUE** la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**QUE** La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**ADOPTÉE**

**e) Règlement n° 273-2 modifiant le règlement n° 273 ayant pour objet le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Calixa-Lavallée afin de tenir compte d'une modification de la loi**

**2018-10-119**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion ainsi que la présentation du projet de règlement ont été donnés lors de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Keegan, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le « Règlement n° 273-2 modifiant le règlement n° 273 ayant pour objet le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Calixa-Lavallée afin de tenir compte d'une modification de la loi ».

**ADOPTÉE**

**f) Règlement n° 293-1 modifiant le règlement n° 293 ayant pour objet la prévention des incendies**

**2018-10-120**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion ainsi que la présentation du projet de règlement ont été donnés lors de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le « Règlement n° 293-1 modifiant le règlement n° 293 ayant pour objet la prévention des incendies ».

**ADOPTÉE**

**g) Règlement n° 308 ayant pour objet un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques**

**2018-10-121**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion ainsi que la présentation du projet de règlement ont été donnés lors de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le « Règlement n° 308 ayant pour objet un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques ».

**ADOPTÉE**

**h) Congestion A30 – Continuation des actions**

**2018-10-122**

**ATTENDU** que l'A-30 est un lien névralgique non seulement pour la Rive-Sud, mais pour l'ensemble de la grande région métropolitaine ;

**ATTENDU** que l'A-30 contribue à l'économie québécoise par son rôle incontournable pour le transport de marchandises ;

**ATTENDU** qu'avec l'arrivée imminente du réseau express métropolitain, les chantiers en cours et projets futurs, comme le nouveau pont Champlain, la réfection du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine et le projet de développement du port de Montréal à Contrecoeur, la congestion ne fera qu'augmenter au cours des prochaines années ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

**QUE** le conseil municipal de Calixa-Lavallée s'engage à continuer ses actions pour faire pression auprès des instances gouvernementales afin de mettre en place des solutions permanentes et concrètes pour décongestionner l'A-30 et améliorer de façon substantielle le transport des personnes et des marchandises sur cette artère.

**ADOPTÉE**

## **5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES**

### **a) Rapport du représentant**

Le conseiller Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

## **6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES**

### **a) Rapport du représentant**

Le conseiller Patrick Keegan mentionne que la semaine de prévention des incendies.

**b) Semaine de la prévention des incendies du 7 au 13 octobre 2018**

Monsieur Patrick Keegan nous rappelle que c'est le temps de changer les piles de nos détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone. Il y a encore trop de décès dus à des piles qui n'ont pas été remplacées. Il faut aussi faire le ramonage des cheminées.

**c) Plan municipal de sécurité civile – Octroi du mandat**

**2018-10-123**

**CONSIDÉRANT** qu'à compter de novembre 2019 toutes les municipalités devront obligatoirement s'être dotées d'un plan de mesure d'urgence en sécurité civile ;

**CONSIDÉRANT** que le plan municipal de sécurité civile de la municipalité n'est pas à jour ;

**CONSIDÉRANT** les différentes solutions apportées par la directrice générale pour sa mise à jour ;

**CONSIDÉRANT** que des subventions sont disponibles pour la mise à jour de notre plan municipal de sécurité civile ainsi que l'achat d'équipement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

**QUE** le conseil municipal de Calixa-Lavallée mandate Prudent Groupe Conseil pour la mise à jour de notre plan de sécurité civile tel que la soumission reçue en date du 30 août 2018 au coût de 6 852.00 \$ avant taxes ;

**QUE** notre plan de sécurité civile soit intégré dans la plateforme de sécurité civile Cindynique, géré par Prudent Groupe Conseil et qu'un coût annuel nous sera facturé, débutant en 2019 à un coût de 495 \$ avant taxes.

**ADOPTÉE**

**7- VOIRIE ET AQUEDUC**

**a) Rapport du représentant**

Monsieur Ghislain Beauregard étant absent, monsieur le maire nous informe que le ministère des Transports n'a pas informé à l'avance la municipalité de la fermeture de la Montée Labonté à la hauteur du Second Ruisseau. Nous avons été avisés par des utilisateurs de la route l'avant-midi même et qu'aucune directive de la municipalité n'avait été communiquée. Une lettre de plainte a été adressée au MTQ.

**b) Resurfaçage – Facturation de Les Entreprises Cournoyer Asphalte Ltée – Autorisation de paiement**

**2018-10-124**

**CONSIDÉRANT** la réception de la facture de Les Entreprises Cournoyer Asphalte Ltée pour le resurfaçage au montant de 271 425.36 avant taxes \$ ;

**CONSIDÉRANT** que le montant diffère de la soumission déposée par Les Entreprises Cournoyer Asphalte Ltée dû à la clause d'ajustement du prix du bitume, clause incluse dans l'appel d'offres ;

**CONSIDÉRANT** qu'un montant de 270 355 \$ des versements autorisés provenant d'une partie de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) est à recevoir ;

**CONSIDÉRANT** que nous devons utiliser la marge de crédit pour acquitter une partie du coût de resurfaçage dans l'attente du montant autorisé dans le cadre de la TECQ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** le paiement de la facture #12878 au montant de 271 425.36 \$ avant taxes, incluant un montant de 27 859.70 \$ dû à la clause d'ajustement du prix du bitume ;



**D'UTILISER** la marge de crédit au montant de 200 000 \$ dans l'attente du versement de la TECQ prévu en mars 2019.

**ADOPTÉE**

## **8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **a) Rapport du représentant**

Monsieur Bruno Napert mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

## **9- ENVIRONNEMENT**

### **a) Rapport du représentant**

Monsieur Daniel Palardy mentionne qu'une rencontre aura lieu le 10 octobre prochain en ce qui concerne le programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques.

## **10- CULTURE ET PATRIMOINE**

### **a) Rapport du représentant**

Le conseiller Louis Tremblay informe les gens qu'il y aura une porte ouverte le 28 octobre prochain organisée par le Comité du terroir. Lors de la soirée du 2 novembre il y aura une remise de prix dans le cadre du « Prix souci du bâti » basé sur les améliorations apportées aux bâtiments ; les détails seront publiés dans le prochain Oiseau Mouche.

### **b) Motion de félicitations au Comité culturel et patrimonial pour l'activité « Les Vendredis du Four »**

**2018-10-125**

**CONSIDÉRANT** le succès remporté par l'activité « Les Vendredis du Four » permettant des réunions joyeuses lors de la cuisson d'aliments au Four à pain communautaire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Patrick Keegan, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

**QUE LE CONSEIL** offre ses félicitations au Comité culturel et patrimonial et ses sincères remerciements aux bénévoles qui ont assuré la préparation et l'utilisation du Four à pain à l'occasion de cette activité.

**ADOPTÉE**

## **11- LOISIRS**

### **a) Rapport du représentant**

Le conseiller Claude Lacasse mentionne que Madame Isabelle Boucher est maintenant la coordonnatrice aux loisirs et que des bénévoles sont recherchés.

## **12- AUTRES DOSSIERS**

### **a) Opération Nez rouge – Contribution**

**2018-10-126**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Calixa-Lavallée a accepté de verser une contribution à l'Opération Nez Rouge Contrecœur l'an dernier ;

**CONSIDÉRANT** l'importance des services rendus en matière de sécurité des citoyens au cours de cette opération annuelle sur tout le territoire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Louis Tremblay et résolu à l'unanimité ;

**DE VERSER** à Opération Nez Rouge Contrecœur, un montant de cinquante dollars (50\$).

**ADOPTÉE**

**b) Club St-Luc Verchères – Demande d’aide financière**

2018-10-127

**CONSIDÉRANT** la demande d’aide financière du Club Verchères qui offrent des services de transport et accompagnement ainsi que de prêts d’appareils orthopédiques gratuitement à la population de Calixa-Lavallée et Verchères ;

**CONSIDÉRANT** que ces services sont bénéfiques pour la population de Calixa-Lavallée ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyée par le conseiller Bruno Napert et résolu à l’unanimité ;

**DE VERSER** à Club Verchères, un montant de cent dollars (100\$).

**ADOPTÉE**

**c) Sanctuaire Sainte Marguerite d’Youville – Fête liturgique et demande de don**

2018-10-128

**CONSIDÉRANT** la demande d’aide de don provenant du Sanctuaire Sainte Marguerite d’Youville dans le cadre de la fête liturgique dont la célébration se tiendra le mardi 16 octobre à 19h30 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et résolu à l’unanimité ;

**DE VERSER** au Sanctuaire Sainte Marguerite d’Youville, un montant de cinquante dollars (50\$).

**ADOPTÉE**

**13- CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance particulière à signaler.

**14- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public.

Aucune question n’a été posée.

**15- LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

2018-10-129

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h15.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Daniel Plouffe  
Maire

\_\_\_\_\_  
Suzanne Francoeur  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

L’assemblée est close.

*Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Daniel Plouffe  
Maire

\_\_\_\_\_  
Suzanne Francoeur  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière



Je, Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

---

Suzanne Francoeur  
Directrice générale et secrétaire-trésorière